

**ASIE / PACIFIQUE**

**PARC NATIONAL DE KAKADU**

**AUSTRALIE**

# CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – EVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

## PARC NATIONAL DE KAKADU (AUSTRALIE) – No. 147

### 1. CONTEXTE

Le Parc national de Kakadu, situé dans le Territoire du Nord d’Australie est un bien mixte du patrimoine mondial inscrit au titre des critères (i), (vi), (vii), (ix) et (x). Le site est occupé, de manière continue, depuis plus de 40’000 ans par les populations autochtones de la région et certaines terres du parc appartiennent à des propriétaires traditionnels et sont données en concession au parc national à des fins de gestion. Ce site archéologique et ethnologique contient des peintures rupestres, des sculptures rupestres et autres caractéristiques culturelles. Ces valeurs naturelles comprennent un exemple exceptionnel de complexe d’écosystèmes, avec des étendues à marée, des plaines d’inondation, des plaines et des plateaux, et servent d’habitats à une vaste gamme d’espèces de plantes et d’animaux rares ou endémiques. Le bien a été inscrit en trois étapes, en 1981, 1987 et 1992. Il est cogéré par le Service des parcs nationaux et les propriétaires traditionnels représentés au Conseil du Territoire du Nord.

### 2. BREF RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION

La proposition concerne l’intégration dans le bien de l’enclave portant le nom de «zone de projet de Koongarra». Koongarra est située à l’est du Parc national de Kakadu et est totalement englobée dans le bien du patrimoine mondial. Avec une superficie de 1’228 ha, elle couvre moins de 1% des 1,98 million d’hectares actuels du bien du patrimoine mondial.

### 3. CONSÉQUENCES POUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Comme il s’agit d’inclure un territoire dans un bien du patrimoine mondial existant, la proposition est examinée du point de vue des critères en vertu desquels le bien est inscrit et de sa contribution à l’intégrité, la protection et la gestion de ses valeurs. Les commentaires de l’UICN concernent les critères naturels. L’ICOMOS évaluera cette proposition à des fins de modification mineure des limites du point de vue des critères culturels.

Koongarra a une importance écologique élevée dans la zone de Kakadu. Koongarra se trouve dans le bassin versant de la rivière Nourlangie Creek qui draine dans les zones humides de la Réserve Woolwonga et de la rivière South Alligator inscrites sur la Liste de Ramsar. Le site se trouve près de Nourlangie Rock, une attraction culturelle

majeure, à l’intérieur du bien, où se rendent 90% des 230’000 touristes qui visitent chaque année Kakadu. L’inclusion de cette enclave (une de trois enclaves se trouvant à l’intérieur de Kakadu) dans le bien renforcerait l’intégrité, la protection et la gestion du bien. Des gisements d’uranium connus ont conduit à son exclusion du parc national et du bien du patrimoine mondial en 1981 par *la loi sur la zone de projet de Koongarra*. La proposition d’inclure maintenant cette enclave dans le bien fait suite à une requête du Comité du patrimoine mondial, en 1998, en vue d’empêcher les activités minières dans le parc et aux recommandations spécifiques de l’UICN pour la zone de Koongarra (WHC-98/CONF.203/INF.18).

L’État partie propose des modifications des limites pour répondre à la demande du propriétaire traditionnel Djok Jeffrey Lee, soutenue par le Conseil du Territoire du Nord et le Conseil de gestion de Kakadu, en vue d’intégrer cette zone dans le Parc national et bien du patrimoine mondial de Kakadu. Dans l’information complémentaire fournie par l’État partie à l’UICN, le Conseil du Territoire du Nord confirme la volonté profonde des propriétaires représentés de se servir des terres de manière traditionnelle et de leur engagement à ne jamais autoriser d’activités minières. Il est également prévu d’établir un poste à Koongarra. En vertu de la *loi du Gouvernement australien sur les droits fonciers aborigènes (Territoire du Nord) de 1976*, il est impossible d’accorder des licences d’exploration minière sans l’approbation des propriétaires traditionnels aborigènes de la région.

L’UICN note que Koongarra ne fait pas encore partie du parc national bien que le propriétaire l’ait demandé. En réponse à l’information complémentaire demandée par l’UICN, l’État partie confirme que la procédure d’intégration de Koongarra dans le parc national et d’ajout, en conséquence, d’un niveau additionnel de protection dans la *loi de 1999 sur la protection de l’environnement et de la biodiversité* est en cours. L’UICN encourage l’État partie à finaliser cette procédure afin que la zone de projet de Koongarra puisse être intégralement gérée selon les dispositions du Plan de gestion actuel du Parc national de Kakadu 2007-2014.

L’UICN considère que la proposition d’intégration de la zone de projet de Koongarra dans le bien remplit les conditions d’approbation de modification mineure des limites du bien.

#### 4. AUTRES COMMENTAIRES

Aucun.

#### 5. RECOMMANDATION

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-11/35.COM/8B et WHC-11/35.COM/INF.8B2, et rappelant son examen de ce bien à l'époque de la proposition d'origine comme mentionné dans les décisions WHC-22COM VII.28, WHC-29COM 8B.9 et WHC-98/CONF.203/INF.18, y compris du point de vue de la zone de projet de Koongarra et d'autres sites,

2. Approuve la modification mineure aux limites du **Parc national de Kakadu (Australie)** pour inclure la zone de projet de Koongarra (1'228 ha), en vue de renforcer l'intégrité du bien inscrit et de soutenir sa protection et sa gestion efficaces.

3. Félicite l'État partie pour ses efforts d'intégration de la zone de projet de Koongarra dans le Parc national de Kakadu, ce qui entraînera une interdiction absolue de l'exploitation minière en vertu de l'application de la loi de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité de 1999 et demande à l'État partie d'accélérer ce processus, en collaboration avec les propriétaires traditionnels du bien.

4. Note avec satisfaction l'engagement de l'État partie et des propriétaires traditionnels de ne pas autoriser des activités minières dans le bien tel qu'il sera agrandi par l'ajout de la zone de projet de Koongarra.

Carte 1: Localisation du bien proposé

